



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Administration des Postes et des Télécommunications françaises met en vente, à partir du 7 avril 1960 à Paris et du 8 avril dans les autres bureaux, un timbre-poste avec surtaxe à l'occasion de l'Année Mondiale du Réfugié. Le produit de la surtaxe sera versé, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, au Comité français pour l'Année Mondiale du Réfugié.

### CARACTÉRISTIQUES DE CE TIMBRE

Valeur : 0,25 + 0,10 NF

Couleurs { bleu-noir  
            | sépia  
            | vert clair

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce  
par DECARIS

Format vertical 22 × 36  
(dentelé 13)

Des catastrophes récentes — Fréjus, Agadir — ont suscité dans le monde entier un élan spontané et unanime de solidarité nationale et internationale : témoignages émouvants qui marquent qu'au XX<sup>e</sup> siècle les nations prennent plus que jamais conscience de leur destinée commune.

Mais ces désastres qui accaparent un temps l'attention ne doivent pas nous faire oublier le drame permanent que constitue la présence dans une Europe mutilée par des guerres successives de nombreux réfugiés. On sait combien depuis plus de vingt ans les bouleversements politiques et sociaux ont jeté sur les chemins de l'exil tous ceux qui n'acceptaient ni la domination étrangère ni la perte de leur idéal de liberté. Près d'un million de personnes en Europe — dont plus de 350 000 en France — attendent que leur soient donnés les moyens de retrouver une place, des occupations, les possibilités de reconstituer leur foyer, de bâtir leur vie d'homme.

C'est le 5 décembre 1958 que l'Assemblée générale des Nations-Unies adopta une résolution instituant l'Année Mondiale du Réfugié. Soixante-quatre pays (sur les 84 membres de l'O.N.U.) ont pris l'engagement de participer à cet effort collectif qui cherche à coordonner tous les efforts publics et privés, réalisés dans le cadre de chaque nation, pour tenter de résoudre les cas les plus douloureux. L'émission d'un timbre à surtaxe a été un des moyens d'action prévus par le Comité français.